



le 8/01/2024

Le collectif Hôpital – Santé publique – Sud Yvelines à
Monsieur le député de la 10 ième circonscription des Yvelines

Monsieur le député,

Nous avons pris bonne note de votre courrier du 9 novembre 2023 et nous tenons à vous répondre.

Le gouvernement de Mme Borne a fait le choix de boycotter le parlement pour arrêter le budget de financement de la Sécurité sociale en 2024.

Contrairement à ce que vous avancez dans votre courrier, en 2024, les moyens alloués à la santé et aux hôpitaux publics seront bien inférieurs à leurs besoins qui sont estimés à + 4% par an à effectifs constants et ne comprennent pas en outre l'inflation. Ces derniers étant déjà confrontés à des difficultés majeures, votre gouvernement les plonge ainsi dans des difficultés supplémentaires. Les soignants et les patients en subiront les douloureuses conséquences.

Nous trouvons indécente votre allusion à la maîtrise de la dette publique pour justifier ces tours de vis. On parle ici de soigner des gens. N'est-ce pas M. Macron qui rappelait que la santé n'avait pas de prix ! Vous soutenez un gouvernement qui refuse d'augmenter les recettes de la sécurité sociale, d'investir massivement dans la santé publique.

Vous nous listez une série de mesures prises afin, dites-vous, de sécuriser l'accès aux soins sur tout le territoire. Comme la situation va de mal en pis, il n'y a pas besoin de grandes démonstrations pour mettre en évidence, à tout le moins, leur très grande insuffisance.

Vous citez la suppression du numérus clausus qui limitait le nombre de places dans les facultés de médecine. Vous annoncez 9 300 places ouvertes en médecine en 2020. Savez-vous que c'était quasiment, à quelques centaines près, le nombre de places ouvertes en 1973 et que depuis, la population a augmenté de près de 16 millions de personnes et qu'elle a vieilli ?

Depuis de nombreuses années, il aurait fallu doubler le nombre de places ouvertes en médecine. Mais pour cela les universités ont besoin de davantage de moyens humains et de locaux ce qu'elles n'ont toujours pas.

Pour longtemps encore, la situation de désert médical va perdurer et même s'aggraver dans les prochaines années. Dans le sud Yvelines, 12 000 personnes, sans doute beaucoup plus, n'ont pas de médecin généraliste. C'est une honte.

Nous réitérons notre appel à la construction, à partir de l'existant, d'un grand service public de la santé de premier recours avec la création de centres publics de santé employant des médecins salariés !

Vous citez les mesures d'amélioration des rémunérations des soignants. Celles-ci, bien que tardives, restent très insuffisantes. Elles ne permettent pas le rattrapage nécessaire pour fidéliser le personnel soignant dans les hôpitaux publics dont les conditions de travail continuent de se dégrader.

Vous faites allusion à la création des assistants médicaux et des CDE, tous deux s'insérant obligatoirement dans un parcours coordonné de soins (MSP, CPS, CPTS).

Nous sommes demandeurs d'un bilan précis de leur mise en œuvre, car il se confirme d'après nos sources que ces dispositifs peinent à décoller au bout de 3 ans d'expérimentation et ce, malgré l'accueil majoritairement favorable des médecins.

Pour les CDE, malgré des garanties avantageuses, les médecins interrogés priorisent le choix de leur lieu d'installation à un contrat en zone prioritaire. Un second frein est la méconnaissance des dispositifs de parcours coordonné de soins et du CDE lui-même (thèse <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03814895v1>)

Cette carence de communication est aussi un frein au développement du métier d'assistant médical. L'IGAS (rapport du 20/07/2023) dénonce un manque de planification et de pilotage, qui auraient été nécessaires pour prendre en compte l'hétérogénéité territoriale des CPTS, certains départements en étant dépourvus ; pour prévoir un nombre de formateurs en adéquation avec le nombre de demandes de postes ; pour adapter les temps de formation, pour trouver une alternative à l'impossibilité matérielle pour beaucoup de MSP, CPS, de réserver un bureau à l'assistant médical. S'y ajoute une rémunération trop faiblement supérieure à celles des secrétaires médicaux pour être suffisamment attractive.

Si bien que l'ambition de M. Macron de pourvoir 10 000 postes en 2024 risque d'être revue à la baisse, sachant que le projet, lancé en 2019, comptait moins de 4500 postes en juin 2023. Et ce, d'autant plus que l'objectif principal, qui visait une augmentation de plus de 20% de la patientèle au bout de 30 mois, est réduit de moitié, les médecins privilégiant une meilleure prise en charge de leurs patients à une augmentation de leur patientèle.

La grave pénurie de nombreux médicaments outre qu'elle expose de nombreux patients sous traitements à des risques graves met en évidence, encore une fois, l'incurie des pouvoirs publics à avoir laissé aux seuls laboratoires privés la responsabilité de leur production. Cette situation est insupportable dans un pays développé comme le nôtre.

Il y a urgence à relocaliser intégralement nos productions de médicaments à la charge des laboratoires privés et non à celle de la puissance publique. Nous défendons, pour notre part,

la proposition de la création d'un grand pôle public du médicament afin que les choix qui président aux investissements et aux productions ne se réalisent pas seulement à l'aune des profits juteux escomptés.

Enfin, les conditions de prises en charge de nos aînés dans les EHPAD restent globalement indignes d'un pays développé. Les nombreux et récents scandales en attestent. Ce secteur trop longtemps délaissé a besoin d'investissements très importants, dans les locaux pour offrir des conditions matérielles de vie décente et dans le personnel qui doit être beaucoup plus nombreux, mieux formé et davantage rémunéré.

Nous aussi nous sommes au contact direct des soignants et des habitants qui nous disent tout cela régulièrement et aspirent à de profonds changements et améliorations.

Vous pouvez compter sur notre détermination à faire fructifier ces demandes légitimes des habitants.

Nous vous adressons, Monsieur le député, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif : Michel Espinat, président